

**vous avez entre 12 et 25 ans**  
**vous aimez la vidéo**  
**vous avez un message à faire passer**



### ALORS

regroupez-vous et participez à la 23<sup>ème</sup> édition du Concours "Regards Jeunes sur la Cité" en réalisant un film sur le sujet de votre choix (durée maxi : 8 mn) dans l'une des 2 catégories suivantes :  
"FLASH-BACK"  
ou "L'EFFET PAPILLON"

### VOUS AVEZ JUSQU'AU 08/09/2012

pour :

- Inscrire vos films au Concours vidéo (voir "Fiche film" - bleue)
- Envoyer vos films supports acceptés :- DVCAM - MiniDV - DVD
- Inscrire les participants au Festival (voir "Fiche festival" - orange)

### RENSEIGNEMENTS

Oroleis de Paris  
23, rue Dagorno  
75012 Paris

Tél. : 01 53 02 98 00  
Fax : 01 43 44 64 67

concours@oroleis-paris.org

Retrouvez plus d'informations et téléchargez toute la documentation sur [www.oroleis-paris.org](http://www.oroleis-paris.org)

### ET INSCRIVEZ-VOUS

au Festival "Regards Jeunes sur la Cité" les 29 - 30 & 31 octobre 2012 pour assister à la diffusion de tous les films, participer aux ateliers, aux débats et à la remise des Prix.

### PARTICIPATION AU FESTIVAL (29 - 30 & 31/10/2012)

Pass Festival  
10 € / personne

Formule hébergement 2 nuits  
50 € / personne

**vous avez besoin d'aide  
pour réaliser votre projet ?  
contactez-nous dès à présent !**

**Oroleis**  
L'éducation par l'image et le son

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

# REGARDS JEUNES SUR LA CITÉ

23<sup>ÈME</sup>  
ÉDITION

**CONCOURS  
VIDEO 2012**  
informations  
& règlement



# RÈGLEMENT

## À LIRE ATTENTIVEMENT...



**Article 1** - L'Oroleis de Paris organise un Concours Vidéo en direction des jeunes de 12 à 25 ans, intitulé :  
« Regards Jeunes sur la Cité »

**Article 2** - Les participants devront réaliser un vidéogramme qui mettra en scène, autour du thème « Regards Jeunes sur la Cité » une expérience sportive, culturelle ou sociale, tous moments de la vie quotidienne des jeunes, sujets d'actualité, propositions ou prises de positions... pour lesquels ils donneront un point de vue personnel et original.

**Article 3** - Les films concourent dans l'une des deux catégories suivantes :

**FLASH-BACK** ou **L'EFFET PAPILLON**  
(À préciser lors de l'envoi du film)

**Article 4** - Les équipes seront constituées de 5 jeunes qui représenteront l'ensemble des personnes ayant collaboré à la réalisation du vidéogramme (une liste complémentaire indiquera les noms de tous les participants au projet). Un responsable désigné par la structure assurera la coordination.

**Article 5** - Les participants devront être parrainés par une association, un établissement scolaire, ou toute autre structure de leur localité.

**Article 6** - Les inscriptions s'effectueront du **3 janvier 2012** au **8 septembre 2012**.  
Devront être envoyées au plus tard le **8 septembre 2012** (cachet de la poste faisant foi) :

- la fiche d'inscription du film au concours
- la fiche d'inscription des participants au Festival des 29/30/31 octobre 2012)
- la copie du film

**Article 7** - La durée de chaque vidéogramme ne devra pas dépasser **8 minutes** générique compris.

**Article 8** - Les vidéogrammes seront fournis au format DV Pal (DVD-Rom, clé USB, FTP, mini DV ou DVCam), éventuellement en DVD-Vidéo Pal. Les vidéogrammes sur cassette devront être précédés de 20 secondes de noir (nous contacter avant envoi pour toute question technique).

**Article 9** - Chaque film devra être accompagné d'un projet écrit (synopsis) ainsi que de toutes informations utiles concernant sa mise en œuvre.

**Article 10** - L'Oroleis de Paris peut soutenir les structures qui ne sont pas équipées. Sur demande les participants pourront bénéficier de la mise à disposition d'un animateur spécialisé et/ou de matériel technique de tournage et de montage.

#### Participations forfaitaires :

- mise à disposition sans technicien du matériel de tournage (3j) 30 €
- mise à disposition avec technicien du matériel de tournage (3j) 90 €
- mise à disposition avec technicien du matériel de montage (3j) 90 €
- conduite d'un atelier audiovisuel complet avec technicien (5j) 180 €  
(réalisation-tournage-montage) (module d'une semaine complète)

Le règlement par chèque ou bon de commande administratif devra obligatoirement accompagner la demande.

En cas de force majeure, toute annulation motivée devra nous parvenir deux semaines avant la date confirmée pour l'atelier. Après ce délai, toute annulation donnera lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 600 € permettant d'indemniser le technicien recruté et de couvrir les frais généraux engagés. Il ne sera pas possible de reprogrammer une intervention.

Les structures qui bénéficient de ce soutien technique s'engagent à s'inscrire au festival.

Pour ce qui concerne les groupes domiciliés en province, ils seront orientés, dans la mesure du possible, vers une structure disposant de moyens.

**Article 11** - En cas de prêt de matériel, la structure bénéficiaire s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'utilisation (vol - perte - détérioration accidentelle). Le matériel sera remis sur présentation d'une pièce d'identité.

**Article 12** - Les participants sont entièrement responsables de leur œuvre : image - musique et son et tous droits y afférant.  
*Pour information, consultez les sites du CNC et de la SACEM (notamment) ; téléchargez les fiches « Autorisation de diffusion, de production, d'utilisation de l'image et du son à titre gratuit » sur notre site Internet [www.oro-leis-paris.org](http://www.oro-leis-paris.org)*

**Article 13** - Les vidéogrammes seront envoyés à : **OROLEIS de PARIS**  
23 rue Dagorno  
75012 PARIS

Les frais d'expédition sont à la charge des participants.

Les participants enverront, en même temps que leur copie identifiée, un bref résumé de leur film.  
Les masters seront restitués à l'issue du Festival.

**Article 14** - L'organisation se réserve le droit d'écarter les films qui ne correspondraient pas aux critères de sélection, en particulier la qualité du son et de l'image, le respect des thématiques, prosélytisme et sectarisme, ainsi que les films réalisés avant 2011.

**Article 15** - Le Palmarès sera établi par un jury indépendant composé de jeunes, de personnalités de l'audiovisuel, de représentants des organismes soutenant l'opération. Les décisions du jury sont sans appel.

**Article 16** - Dix prix seront décernés au total. Les lauréats seront dotés de prix divers : vidéo, audio... Les prix non retirés dans un délai de 6 mois deviendront la propriété de l'OROLEIS de PARIS.

**Article 17** - Un **FESTIVAL** est organisé par l'Oroleis de Paris.

Les lundi 29 octobre 2012 (à partir de 13 heures), mardi 30 et mercredi 31 octobre 2012 (toute la journée).  
A l'Espace Reuilly - 21 rue Hénard - 75012 Paris (ou autre lieu en fonction des disponibilités).

L'accueil et l'hébergement des participants sont organisés par l'Oroleis de Paris. Les frais de transport et de restauration sont à la charge des festivaliers.

Une participation individuelle forfaitaire est demandée :

- Pass Festival sans les repas **10 €**

Cette participation comprend l'accès à l'ensemble du programme : diffusions et ateliers, Palmarès.

- Formule hébergement 2 nuits (29 & 30 octobre 2012) sans les repas **50 €**

Cette participation comprend l'accès à l'ensemble du programme : diffusions et ateliers, Palmarès, deux nuits d'hébergement et petits déjeuners. Tous les repas (midi et soir) sont à la charge des participants.

Durant la manifestation, les jeunes mineurs sont placés sous la responsabilité de l'accompagnateur majeur désigné par la structure participante (muni des autorisations parentales et, pour tous les participants, des autorisations de prise et d'utilisation de l'image photographique ou vidéo). Celle-ci détachera au moins un animateur par groupe de 5 jeunes.

Tous les détails et programmes de cette manifestation seront communiqués par envoi séparé.

**Remise des prix le Mercredi 31 octobre 2012**

**Article 18** - Les participations financières au Festival ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement en cas de désistement intervenant après la clôture des inscriptions. Seules les associations dont le film n'aura pas été sélectionné pourront prétendre au remboursement des frais d'inscription versés.

**Article 19** - Les ayants droits des vidéogrammes sélectionnés pour participer au Concours « Regards Jeunes sur la Cité » donnent leur accord, à titre gracieux, pour toute utilisation, tant partielle que complète, de leur œuvre dans les médias de formes et formats existant actuellement ou à venir, ainsi que dans tout lieu que l'OROLEIS de Paris estimerait propice à promouvoir le concours. Cet accord vaut pour une durée de dix ans à compter de sa première projection publique au cours du festival.

**Article 20** - L'inscription au Concours et la participation au Festival impliquent l'acceptation pleine et entière par les participants de ce règlement comprenant 20 articles.